



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Nombre de conseillers

en exercice : 30
Présents : 23
Pouvoirs : 4
Votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois et le huit juin, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Georges BERNAT, en session ordinaire.

Date de convocation : 31 mai 2023

PRESENTS :

Monsieur Georges BERNAT, Monsieur Ludovic BOUTTET, Monsieur Frédéric BRUSQ, Madame Pascale CHAVANNE, Monsieur Henri CHERBLAND, Madame Françoise CLEMENT, Monsieur Vincent DEGOUTTE, Monsieur Maxime FLEURY, Madame Françoise GÉRY, Monsieur Alain GOFFOZ, Monsieur Lucien GUILLOT, Monsieur Philippe MANGAVEL, Madame Sandra MATHÉLIN, Monsieur Dominique MAYERE, Madame Dominique MIGNERY, Madame Marie-Christine MURON, Madame Brigitte PALLANCHE, Monsieur Paul PETITBOUT, Monsieur Bruno PRADIER, Monsieur Emmanuel SAPEY, Monsieur Sigismond ROZANSKI, Monsieur Alain REBOUX, Monsieur Joël CLERMONT

SUPPLEES :

ABSENTS :

Monsieur Gilles FAVREAU, Monsieur Dominique FRAISE

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Frédéric SIMON

POUVOIRS :

Monsieur Christian BRAY par Madame Dominique MIGNERY
Monsieur Marius DAVAL par Monsieur Alain GOFFOZ
Monsieur Sébastien PERROTON par Monsieur Emmanuel SAPEY
Monsieur Jean-Claude RAYMOND par Madame Marie-Christine MURON

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Françoise CLEMENT

OBJET : Désignation de représentants dans les organismes extérieurs, comité de programmation LEADER Loire 2023-2027

| |
|---|
| RF Sous-préfecture Roanne (Loire) |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/06/2023 042-244200614-20230608-DE2023_0806_20-DE |

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1,

Vu les statuts la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable et plus particulièrement, la compétence en matière d'élaboration, de suivi et d'animation des politiques contractuelles de développement local passées avec l'Europe, l'Etat, la Région, le Département ou tout autre partenaire,

Vu la délibération n° 37 du conseil communautaire du 13 décembre 2022 approuvant la candidature Loire au programme européen de développement rural LEADER, programmation 2023-2027,

Vu la notification par l'autorité de gestion régionale en date du 5 mai 2023 et actant de la sélection du GAL Loire,

Vu la candidature LEADER Loire établissant la composition du comité de programmation LEADER Loire, instance décisionnelle du GAL Loire,

Vu la composition du collège public établie comme suit dans la candidature validée par le partenariat :

| | Nombre de titulaires | Nombre de suppléants |
|----------|----------------------|----------------------|
| Forez | 8 | 8 |
| Roannais | 8 | 8 |
| Pilat | 4 | 4 |
| Région | 1 | 1 |
| Total | 21 | 21 |

Concernant le roannais et considérant la population il est établi que la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable dispose d'un siège au sein du collège public du comité de programmation LEADER Loire,

Il est proposé d'attribuer le siège de la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable comme suit :

| Titulaires | Suppléants |
|----------------|---------------------|
| Georges BERNAT | Jean Claude RAYMOND |

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

Désigner le représentant de la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable au sein du collège public du comité de programmation LEADER Loire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

Article 1 : Désigne Monsieur Georges BERNAT, titulaire et Monsieur Jean Claude RAYMOND, suppléant, les représentants de la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable au sein du collège public du comité de programmation LEADER Loire,

COPIE CERTIFIEE CONFORME

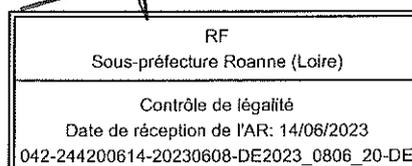
A Saint Germain Laval, le 08 juin 2023

Le Président,

Georges BERNAT

Le secrétaire de séance,

Françoise CLEMENT



Certifié exécutoire par le Président compte tenu

de la réception en Sous-Préfecture le : 14/06/23
et de la publication le : 14/06/23

Le Président,



| |
|---|
| RF Sous-préfecture Roanne (Loire) |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/06/2023 042-244200614-20230608-DE2023_0806_20-DE |

